**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste**

**de coopérations avec les régions voisines**

Le CESER a été saisi par la présidente de Région sur : "l'analyse des incidences des stratégies en œuvre à travers les schémas à l'étude ou en cours dans les régions voisines (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Ile-de-France)". Il lui était demandé de "définir ainsi les dispositions et conditions opérationnelles qui peuvent permettre à la Bourgogne-Franche-Comté de tirer profit des territoires limitrophes au profit de son développement à l'horizon 2050".

Cette saisine s'inscrit dans la démarche actuelle du Conseil régional d'élaboration du Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (Sraddet) mais aussi dans la continuité du chantier conduit en 2017, lors de la précédente mandature du CESER. En effet, dans son rapport "D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement", il affirmait notamment que la coopération interrégionale devait être partie intégrante de la stratégie de développement de la Bourgogne-Franche-Comté et recommandait de l'inscrire dans la pratique politique des institutions qui la gouvernent.

Pour répondre au mieux à la demande de la Présidente, le CESER a jugé important d'élargir l'étude à la région Centre-Val de Loire et à d’autres schémas : SDRIF d'Ile-de-France, SRDEII, SRESRI. Un état des lieux permet d'identifier des impacts potentiels des Sraddet limitrophes sur les dynamiques de la région et d'extraire des éléments qui peuvent orienter des actions en région. Il permet également de repérer des thématiques porteuses d'enjeux de coopération mais à ce jour absentes des différents schémas.

Les principaux enjeux identifiés concernent les mobilités à assurer, les outils de développement transrégionaux à mobiliser, les continuités écologiques à garantir, des mises en réseau à systématiser, des mises en appui à renforcer et des dimensions à fort enjeu de coopérations à soutenir. La spatialisation des enjeux retenus conduit à l'élaboration d'une carte illustrant des points d’attention spécifiques. Des zooms sont réalisés sur des territoires à enjeux, sur des actions à coordonner et sur des acteurs à mettre en réseau.

Ce rapport a été adopté en assemblée plénière du 26 mars 2019.

Les rapporteurs : Aurélie Martin-Garraut (Fédération des JCE BFC) et Nadhem Ben Rahma (Fage).

Les autres membres du groupe de travail : Françoise Bévalot (UBFC COMUE), Sandrine Carrette (FSU), Vincent Delatte (Fédération bancaire française), Christophe Desmedt (U2P), Jean-François Dugourd (Environnement et développement durable, Michel Faivre-Picon (CGT), Alexandre Moine (personnalité qualifiée), François ROCHE-BRUYN, (COMUE BFC), Jean-Gabriel Schamelhout (FIBOIS BFC), Marie-Laure Schneider (CPME).

Vous trouverez ci-joint le rapport de saisine, également en ligne sur le site internet.

Pour tous renseignements et demandes d'interview : VM……………..